



Plan d'objectifs 2020

Évènements

Le plan d'objectifs 2019 de l'AJP avait l'ambition de bonifier l'offre événementielle de l'AJP. Pour diverses raisons, cela ne s'est pas concrétisé. Particulièrement en contexte de pandémie, il semble peu probable que l'AJP soit en mesure de multiplier ses événements en 2020. Le Conseil d'administration entend donc continuer de maintenir son offre événementielle régulière, c'est-à-dire :

- Deux 6@8 de formation juridique à frais raisonnables;
- Une activité sociale pour la rentrée de l'automne 2020; et,
- Un colloque annuel regroupant différents panels de formation.

L'AJP a par le passé tenu des colloques via ses comités. Le 7 novembre 2015, le Comité accès à la justice avait organisé « L'accès à la justice, quelle justice? ». Le 25 novembre 2017, le Comité féministe avait organisé « Féminismes et droit ». Le Conseil d'administration souhaitait réitérer l'expérience en 2019. En raison de l'inactivité des comités, cependant, cet espoir est demeuré lettre morte. Le Conseil d'administration espère toujours qu'un tel événement ait lieu en 2020, mais ne recommande pas d'en faire un objectif formel.

Autres objectifs

Le Conseil d'administration identifie comme objectifs particuliers pour 2020 les points suivants :

- Assurer le suivi du nouveau système de gestion du membrariat de l'AJP;
- Améliorer la sécurité informatique de l'AJP;
- Assurer une présence médiatique ou autrement sur la place publique afin d'avancer des positions historiques de l'AJP, mais délaissées ou peu soulevées;
- Réviser l'infrastructure du site web de l'AJP;
- Standardiser le système de gestion des communications de l'AJP, dont ses publications sur les réseaux sociaux, ses infolettres, ses lettres ouvertes, et ses communiqués de presse et autres interventions publiques; et,
- Colliger et organiser le système d'archivage et de gestion de l'information et de la documentation de l'AJP.

Il recommande à l'Assemblée générale de spécifiquement le mandater d'accomplir ces objectifs.